

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2830)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL737

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 8 TER

I.- À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« doit notamment assurer »,

le mot :

« assure »

II.- Au même alinéa, substituer aux mots :

« opérés par »,

les mots :

« organisés par les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.